

LA COMMUNAUTÉ MAROCAINE EN ITALIE

Rapport annuel sur la présence des migrants

Résumé exécutif



20
20

Restituer une lecture équilibrée et ponctuelle de la complexité de la présence étrangère en Italie, tout en faisant une distinction entre les différentes dimensions, en analysant les caractéristiques et en anticipant les tendances courantes : c'est l'objectif sur lequel, depuis environ une décennie, la *Direzione Generale dell'immigrazione e delle politiche di integrazione* (Direction générale de l'immigration et des politiques d'intégration) a investi, par le biais du *Rapporto nazionale sui migranti nel Mercato del lavoro italiano* (Rapport national sur les migrants dans le Marché du travail italien), arrivé à sa 10^{ème} édition, les *Rapporti nazionali sulla presenza in Italia delle principali Comunità straniere* (Rapports nationaux sur la présence des principales Communautés étrangères en Italie), arrivés à leur 9^{ème} édition, ainsi que les *Rapporti sulla presenza dei migranti non comunitari nelle 14 città metropolitane italiane* (Rapports sur la présence de migrants non communautaires des 14 villes métropolitaines italiennes), arrivés à leur cinquième édition.

La collection de Rapports nationaux sur les principales Communautés étrangères, en particulier, vise l'investigation et l'approfondissement de la présence sur le sol italien des nationalités non ressortissantes de l'Union européenne qui apparaissent comme les plus importantes en considérant les chiffres : marocaine, albanaise, chinoise, ukrainienne, indienne, philippine, bangladaise, égyptienne, pakistanaise, moldave, sri-lankaise, sénégalaise, tunisienne, nigériane, péruvienne et équatorienne.

Pour chacune d'entre elles l'on reconstruit les principales dimensions socio-démographiques et d'emploi, la présence des mineurs et les parcours d'éducation de référence, l'insertion professionnelle et les politiques sociales. L'ouverture de chaque rapport, de plus, est consacrée à une comparaison entre les différentes communautés. Les données utilisées pour l'analyse font référence à des périodes précédant la diffusion du virus SARS-COV-2. Par conséquent, pour cette édition des rapports, il n'a pas été possible d'offrir une lecture des effets de la crise pandémique sur l'intégration sociale et professionnelle des migrants.

Même cette année il faut reconnaître la contribution fournie grâce au partage des informations de propriété de : l'Institut National de Statistique italien, le bureau de Coordination actuarielle statistique générale de l'INPS (Institut National de Prévoyance Sociale italien), le Ministère de l'Éducation, de l'Université et de la Recherche, l'Union italienne des Chambres de Commerce, Industrie, Artisanat et Agriculture, le CeSPI – Centre pour les Etudes Politiques Internationales, les représentations syndicales CGIL, CISL, UIL et UGL, ainsi que le département d'études et recherches (*Divisione Studi e Ricerche*) de ANPAL Servizi.

Les versions intégrales des *Rapporti Comunità* (Rapports sur les communautés), édition 2012 – 2020 sont disponibles, en italien et dans les principales langues étrangères, dans la section *Studi e statistiche* (Etudes et Statistiques) du site institutionnel du Ministère pour le travail et les politiques sociales – www.lavoro.gov.it et sur le portail institutionnel www.integrazionemigranti.gov.it. Aux mêmes adresses une pièce jointe statistique sera disponible, où il est possible de repérer toute information supplémentaire aux rapports, ou approfondir ce qui a déjà été analysé, dans un cadre de comparaison entre les principales nationalités.

L'édition 2020 des *Rapporti nazionali sulle principali Comunità straniere* (Rapports nationaux sur les principales Communautés étrangères), analytiques et synthétiques, ainsi que leur traduction, a été réalisée par ANPAL Servizi dans le cadre des projets *Assistenza tecnica per il Supporto alla governance integrata delle politiche migratorie tra lavoro e integrazione sociale (PR.Au.D. - Protezione, Autonomia, Dignità dal lavoro)* et *Supporto nelle politiche per l'immigrazione e di cooperazione bilaterale con i Paesi di origine*.

Résumé Exécutif



428.835

Citoyens marocains régulièrement résidant

à la 1ère place pour nombre de présences

113 979 nouveaux italiens en 2019, dont 14% marocains



46,8%
femmes



53,2%
hommes

41,3% a moins de 30 ans

121.604

âgés moins de 18 ans



Présent en :

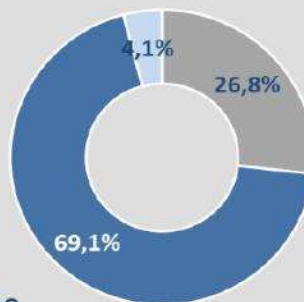
22,3% Lombardia

14,4% Emilia-Romagna

12,9% Piemonte

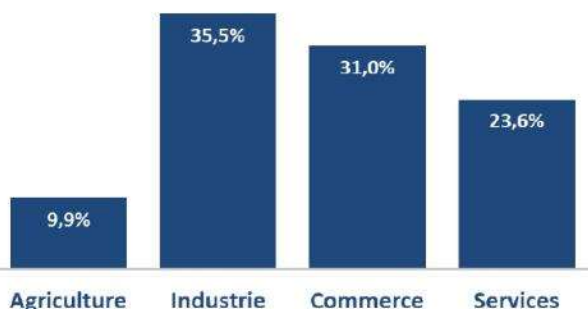
71%

**résidents
de longue durée**



**29% permis
à échéance**

■ Travail
■ Famille
■ Autres
raisons



44,3% taux d'emploi

66,1% hommes 19,4% femmes

24,6% employés

dans l'Industrie stricto sensu



42% travailleurs manuels non qualifiés

1ère place pour nombre d'entreprises individuelles (16,7%)

64.173 titulaires d'entreprises individuelles (-4,3%)

12,7% entrepreneuses marocaines (-1,2%)



69,5% entreprises dans le secteur du Commerce

Caractéristiques démographiques

Les **citoyens marocains** régulièrement résidant au **1er janvier 2020** sont **428 835**, le 11,9% des citoyens non communautaires en Italie.

La communauté marocaine, qui est depuis des années la première en termes de nombre de résidents réguliers, est l'une des communautés étrangères les plus stabilisées, en raison également de la longue histoire de l'immigration dans notre pays.

Le niveau de stabilisation des présences marocaines est rendu évident par différents traits. En particulier, sous l'aspect socio-démographique, certains indicateurs marquent la présence de ménages, en général liés à un cadre de sédentarité :

- un **équilibre partiel entre les genres** : les femmes représentent en effet 46,8% des présences et les hommes 53,2% restant;
- un **nombre élevé de mineurs**. Les plus de 121 000 mineurs représentent plus d'un quart des citoyens marocains régulièrement résidents. En outre, la communauté est en moyenne plus jeune par rapport à la totalité des citoyens non communautaires, et en général environ deux cinquièmes des citoyens d'origine marocaine sont âgés de moins de 30 ans (41,3% de la totalité).

La distribution géographique de la communauté se concentre surtout dans le Nord de l'Italie, où l'on retrouve presque 7 citoyens marocains sur 10. C'est justement dans le Nord du pays que l'on retrouve les quatre premières régions pour nombre de présences marocaines : la région **Lombardia** accueillant plus d'un cinquième, face à un quart des non communautaires considérés en général, la région **Emilia-Romagna** où l'on retrouve 14,4% de la communauté (pour la totalité des citoyens venant de pays tiers l'incidence descend à 11,2%), la région **Piemonte** avec 13% et la région **Veneto** avec 11,5% des présences marocaines. Dans le Centre ne réside que 15% de la population marocaine et l'on peut distinguer la présence dans la région **Toscana**, où 6,7% de la communauté a reçu ou renouvelé son permis de séjour, face à 8,4% de la totalité des migrants d'origine hors UE. Malgré le fait que dans le Sud l'on retrouve 17,4% de la collectivité prise en examen (une valeur supérieure par rapport à la totalité des citoyens venant de Pays Tiers) seulement dans la région **Campania** l'on enregistre une forte incidence de présence de la communauté : 5%.

Le processus avancé de stabilisation de la communauté est confirmé par une analyse des permis de séjour : le nombre de résidents de longue durée (titulaire d'un permis de séjour non sujet à renouvellement) chez les citoyens marocains est effectivement égal à 71% au 1^{er} janvier 2020 (face à 63,2% relevé sur la totalité des non communautaires) et pour les permis à échéance les raisons pour **regroupement familial** prédominant, intéressant plus de deux tiers des titres sujets à renouvellement des migrants appartenant à la communauté (69,1% face à 46,7% des non communautaires). Les permis pour raisons de travail, par contre, représentent 26,8%.

Tendances en cours

Pour la première fois, depuis des années de stabilité des présences, l'on enregistre une diminution sensible du nombre des régulièrement résidents par rapport à l'année précédente : -2,7% ; la présence des citoyens non communautaires dans l'ensemble du pays a, en effet, diminué de 101 580 unités entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2020. Cette réduction concerne toutes les communautés étrangères principales, exception faite pour les communautés indienne et bangladaise qui, à contre-courant, enregistrent des augmentations de 1,7% et de 1,8% respectivement. Les réductions les plus remarquables, en points de pourcentage, concernent les communautés nigérienne (-8,2%), qui depuis la 11^e position descend à la 14^e, l'équatorienne (-6,2%) et la chinoise (-5,3%).

Ce sont deux les facteurs principaux qui influent, à l'inverse, sur l'évolution des présences : les arrivées, c'est-à-dire les nouveaux permis de séjour délivrés, représentant un flux en entrée du stock des régulièrement résidents et les acquisitions de citoyenneté, qui, à l'inverse, comportent un effet remplaçant dans les statistiques, car ceux qui deviennent italiens ne sont plus considérés dans le compte des citoyens étrangers.

Pour ce qui est des arrivées, 2019 marque un record négatif avec quelque 177 000 nouveaux permis de séjour, 26% en moins comparé à 2018 ; il s'agit d'une réduction plus importante enregistrée à partir de 2012 et les premiers six

mois de 2020 semblent confirmer la tendance négative, avec une diminution supplémentaire de 57,7% par rapport à la même période 2019¹.

La réduction concerne toute raison d'arrivée, résultant particulièrement importante pour les titres liés à la demande ou détention d'une forme de protection : -57,5%. Il s'agit d'une donnée alliée à la réduction nette des soi-disant « flux non programmés », avec une forte diminution des migrants débarqués sur les côtes italiennes : 11 471 en 2019, soit environ 51% en moins par rapport à 2018 et 90,4% en moins par rapport à 2017².

La tendance de croissance du nombre de nouveaux titres délivrés pour regroupement familial poursuit, ayant atteint 56,9% des arrivées en 2019 (face à 51% environ en 2018), tandis que le pourcentage concernant la demande de la détention d'une forme de protection se réduit : 15,6% des nouveaux titres³ contre 28,8% de 2018. Le pourcentage concernant les raisons d'études est en légère augmentation (11,5% par rapport à 9,1% de 2018) tout comme les raisons de travail (6,4% contre 6% en 2018). D'ailleurs le manque de programmation des flux en entrée pour travail, exception faite pour le travail saisonnier, a désormais engendré une contraction nette des nouveaux titres délivrés pour telle raison depuis des années.

La communauté marocaine avec 16 033 nouveaux titres de séjour, motivés en prévalence par le regroupement familial (55,6%), est la deuxième pour nombre d'arrivées. Comme la plupart des communautés, même la communauté marocaine a enregistré une diminution des présences par rapport au 1^{er} janvier 2019, égal à -1,2%. Telle diminution, dans le cas spécifique, s'est vérifiée en raison des acquisitions de citoyenneté. La communauté marocaine, en effet, figure deuxième pour la concession de citoyenneté, après la communauté albanaise : sur la totalité de 113 979 concessions pour citoyens d'origine de Pays Tiers en 2019, les procédés en faveur des migrants d'origine marocaine ont été 15 812 et dans la plupart des cas (45,4%) les acquisitions ont concerné les transferts depuis les parents ou le fait d'avoir atteint l'âge majeur.

Les mariages entre citoyens marocains et italiens étaient 86,6% sur un total de 1 825 mariages dont un époux était de citoyenneté marocaine : 664 concernent un mari italien et une femme marocaine, 916 un mari marocain et une femme italienne.

La forte incidence des citoyens d'origine marocaine chez les nouveaux citoyens italiens, tout comme les mariages mixtes, est signe du fort enracinement de la communauté dans l'ensemble du pays et du processus de stabilisation conséquent.

Mineurs et parcours de formation

Comme l'on a remarqué, l'un des signes de stabilisation de la communauté dans l'ensemble du pays est la forte présence de ménages en son sein, au 1^{er} janvier 2020 **les mineurs marocains** sont effectivement **121 604**, représentant 15,3% de la totalité des mineurs non communautaires. L'on compte aussi beaucoup d'enfants de nationalité marocaine nés en Italie : 9 049 en 2018, soit 14,8% des enfants non communautaires nés sur la même année. Globalement entre 2010 et 2018, presque 97 000 enfants marocains sont nés dans notre pays.

La présence de **mineurs étrangers non accompagnés (MENA)**⁴ ne représente pas un élément particulièrement distinctif de la communauté prise en examen. Le Maroc, avec ses 126 mineurs est en effet la 12^{ème} nation d'origine des mineurs étrangers non accompagnés en Italie. Par rapport à l'année précédente la présence est en forte diminution : -33,3%.

¹ Istat, *Cittadini non comunitari in Italia*, Statistica Report, (Rapport de l'Institut National de Statistique italien sur les Citoyens non communautaires en Italie), octobre 2020.

² http://www.libertacivilimmigrazione.dlci.interno.gov.it/sites/default/files/allegati/cruscotto_statistico_giornaliero_31-12-2019.pdf

³ En toute probabilité la réduction du nombre de permis liés à la détention d'une forme de protection est affectée par l'entrée en vigueur à partir du 5 octobre 2018 du décret-loi n° 113/2018, converti avec des modifications par la loi n° 132/2018, qui – comme on le sait – a aboli le permis de séjour pour des raisons humanitaires, le remplaçant, seulement à l'occurrence de certaines conditions spécifiques avec certains permis de séjour pour les "cas spéciaux".

⁴ Le mineur étranger non accompagné (MENA) est défini comme "un mineur qui n'a pas la citoyenneté italienne ou la citoyenneté d'autres États de l'Union européenne et qui se trouve, pour quelque raison que ce soit, sur le territoire de l'État ou qui est autrement soumis à la juridiction italienne, sans l'assistance et la représentation de ses parents ou d'autres adultes, légalement responsables de lui, selon les lois en vigueur dans le système juridique italien" (Voir art. 2, L. 47/2017).

L'inclusion des enfants marocains dans le circuit scolaire italien est élevée : le Maroc, avec 108 029 élèves inscrits pour l'année scolaire 2019/2020, soit 15,7% de la population scolaire non communautaire en Italie, est le deuxième pays d'origine des élèves hors UE. Par rapport à l'année précédente, les élèves de la communauté ont augmenté dans une mesure similaire à celle de l'ensemble de la population scolaire non communautaire (+2,8% contre +2,6%), une augmentation concentrée principalement dans les écoles secondaires : +7,1% dans les écoles secondaires de premier degré (élèves âgés de 11 à 13 ans) et +4,3% dans les écoles secondaires de deuxième degré (élèves âgés de 14 à 18 ans). L'incidence des élèves appartenant à la communauté en question sur le nombre total d'élèves non communautaires est, au contraire, plus élevée à l'école maternelle, où 17,5% des élèves inscrits sont marocains, alors qu'elle est plus faible dans les écoles secondaires de premier degré, où elle diminue à 12,1%. La présence de la citoyenneté marocaine dans les universités est également élevée, où, avec 3 169 étudiants (4,2% des étudiants hors UE inscrits), le Maroc est le cinquième pays d'origine de la population universitaire non européenne.

La communauté en question est également la première, parmi les principales communautés hors UE, en ce qui concerne le nombre, en valeur absolue, de **NEET**, c'est-à-dire de jeunes âgés de 15 à 29 ans qui sont en dehors du circuit scolaire, de formation et de travail. Les jeunes NEET de nationalité marocaine sont environ 41 000 et représentent plus de la moitié des jeunes marocains de cette tranche d'âge, un taux qui atteint 60,1% pour la composante féminine de la population (contre 36,5% pour les hommes).

Travail et condition d'emploi

La communauté marocaine est fortement insérée dans le secteur industriel, qui est prédominant, accueillant globalement plus d'un tiers des marocains employés en Italie (35,5%) et dans les secteurs de *Commerce et restauration*, qui emploie 31% des salariés appartenant à la communauté examinée, contre 24% des travailleurs non communautaires considérés globalement. Ces secteurs sont particulièrement soumis aux phases critiques de l'économie, avec des répercussions conséquentes sur les niveaux d'emploi des travailleurs de la communauté, qui, avec le faible pourcentage de femmes employées au sein de la population, affichent des performances inférieures à celles de l'ensemble de la population non européenne. Les principaux indicateurs du marché du travail montrent que dans la communauté, la proportion de personnes ayant un emploi est plus faible et que les niveaux d'inactivité et de chômage sont plus élevés : le **taux d'emploi** est de **44,3%** contre 60,1% pour l'ensemble de la population non européenne, le taux d'inactivité est supérieur à la moyenne (de plus de 12 points de pourcentage) s'élevant à 42,5% pour les citoyens marocains et le taux de chômage atteint 23% (contre 13,8% pour l'ensemble de la population non européenne). Au sein de la communauté, il existe des différences significatives entre le taux d'emploi des hommes (66,1%) et des femmes (19,4%).

Ce n'est pas un hasard si les travailleurs marocains figurent parmi les principaux bénéficiaires des **subventions salariales** octroyées par l'INPS, reconnues en cas de suspension ou de réduction de l'activité de production : 8 318 en 2019. 15% des bénéficiaires de CIGO (chômage partiel ordinaire) ou de CIGS (chômage partiel extraordinaire) de nationalité non européenne sont marocains. Une incidence significative si l'on considère qu'environ 9% de la main-d'œuvre non européenne appartient à cette communauté. Il s'agit principalement de bénéficiaires de CIGO (7 578), tandis que le nombre de bénéficiaires de CIGS est de 740. Parmi les bénéficiaires d'allocations chômage, on retrouve également une forte proportion de citoyens marocains par rapport au nombre total de bénéficiaires non européens : 14% (65 602). Les citoyens marocains bénéficient principalement de la NASPI (*Nuova Assicurazione Sociale per l'Impiego* – indemnité mensuelle qui fournit une protection économique aux salariés ayant perdu leur emploi involontairement) (plus de 47 mille) et d'indemnités de chômage agricole (18 189).

Au cours de l'année 2019, **161 079 nouveaux rapports de travail** ont été activés pour les citoyens d'origine marocaine, soit 5,2% de plus que l'année précédente. Confirmant l'implication des femmes de la communauté en question dans le marché du travail nettement inférieure à celle des hommes, les données des *Comunicazioni Obbligatorie* (Notifications obligatoires) montrent que 23,7% des recrutements de citoyens marocains concernent la composante féminine de la communauté, une part bien inférieure à celle enregistrée globalement pour les citoyens non européens (31,3%). La plupart des nouveaux emplois subordonnés et para-subordonnés entamés en 2019 par des travailleurs marocains, soit une donnée proche de 45,9%, relèvent du secteur des *Services*. Une analyse par genre montre toutefois que seulement un peu plus d'un tiers des contrats de travail activés pour les hommes relèvent de ce secteur, alors que pour les femmes de la communauté l'incidence est de 77,6%.

La prédominance du *travail manuel non qualifié* chez les travailleurs marocains est évidente, puisqu'il concerne 42% des travailleurs de la communauté, contre 36% des travailleurs hors UE considérés globalement. Le nombre des travailleurs marocains qui effectuent un *travail manuel spécialisé* suit (38%), contre 28% pour l'ensemble de la communauté non européenne. Environ un cinquième des salariés sont des *employés de bureau, des commis de ventes et de services personnels*, tandis que l'incidence des *cadres et des professionnels du domaine intellectuel et technique* est résiduelle (1%).

Le rôle leader dans le domaine entrepreneurial de la communauté en question est vraiment considérable : avec 64 173 **entrepreneurs individuels**, il se confirme depuis des années en première position, également pour le nombre de chefs d'entreprises individuelles. Le secteur d'investissement le plus important pour les entrepreneurs marocains est le secteur commercial, dans lequel 69,5% des entreprises individuelles marocaines œuvrent, ce qui représente environ 27,1% des entreprises non communautaires dans ce domaine.

Conditions socio-économiques

Bien qu'ils aient exposé les travailleurs appartenant à la communauté aux répercussions négatives de la crise économique, l'emploi dans l'industrie et la spécialisation professionnelle ont des effets positifs sur les revenus ; en effet, les données montrent que les travailleurs salariés de la communauté reçoivent des **rémunérations mensuelles** qui sont en moyenne 55 euros plus élevées que celles réservées aux travailleurs non communautaires : 1 246 euros contre 1 191. Dans le cas des travailleurs agricoles, la différence est légèrement négative, avec un écart moyen de 13 euros. Enfin, une différence négative peut également être observée dans le domaine du travail domestique : les travailleurs marocains gagnent en moyenne environ 100 euros de moins que les travailleurs non européens dans leur ensemble.

En revanche, les travailleuses sont pénalisées sur le plan salarial : l'écart de rémunération entre les sexes, pour la communauté en question, est assez élevé dans le secteur salarié, la rémunération mensuelle moyenne des hommes étant supérieur de plus de 600 euros à celle des femmes. L'écart demeure, bien qu'il soit moins prononcé, dans le cas des travaux agricoles (87 euros), alors qu'il est inverse dans le cas des travaux domestiques : dans ce cas, les marocaines gagnent en moyenne 90 euros de plus que les hommes.

Un niveau d'éducation faible-moyen prévaut chez les citoyens marocains employés dans notre pays. 80% des travailleurs appartenant à la communauté se sont diplômés au plus au collège, une valeur supérieure de plus de 20 points de pourcentage à celle enregistrée pour l'ensemble de la population non européenne, 16,2% ont un diplôme de l'enseignement secondaire, tandis que seulement 3,9% ont également obtenu un enseignement supérieur (contre 11,4% enregistrés pour l'ensemble de la population non européenne). Les femmes ont un niveau de scolarité plus élevé que les hommes : 6,4% des femmes ayant un emploi ont un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 3,2% des hommes ; ce chiffre est toutefois inférieur à celui de la population féminine non européenne dans son ensemble (16,3%).

La part des pensions IVS (Invalidité, vieillesse et survivants) destinées aux citoyens non européens a toujours été assez faible : en 2019, elle représente 0,5% du total, sur près de 14 millions de pensions, 65 926 sont en effet destinées à des citoyens non européens. En particulier, les citoyens non européens bénéficient dans environ 43% des cas de pensions de retraite, suivies des pensions de survivants (37,4%), tandis que la part des pensions d'invalidité est de 19,8%. En ce qui concerne la communauté marocaine, les pensions de survivants prédominent, atteignant une incidence de 36,2%, suivies des pensions d'invalidité (34,3%), tandis qu'une valeur de 29,4% est représentée par les pensions de retraite. Au total, avec 6 187 pensions IVS, la communauté marocaine a une incidence de 9,4% sur le total des citoyens non européens qui bénéficient de ces prestations, et enregistre une augmentation de 9,2% par rapport à +12,3% pour l'ensemble de la communauté non européenne. En particulier, le nombre de bénéficiaires marocains de pensions de retraite a augmenté de 12,3%.

Les citoyens marocains ont fortement recours aux **mesures d'assistance sociale** fournies par l'INPS (prestations à caractère exclusivement social pour protéger les sujets les plus faibles en raison de limites d'âge ou d'invalidité civile) : 18 041 (17,9% de celles destinées aux migrants d'origine non communautaire). Dans 37% des cas, il s'agit d'allocations sociales, dans 33,7%, d'indemnités d'accompagnement, tandis qu'un peu moins de 30% sont des pensions civiles d'invalidité.

En ce qui concerne les **transferts monétaires aux ménages** (prestations INPS pour la maternité, le congé parental et les allocations familiales), l'on a enregistré 304 465 bénéficiaires de prestations de maternité en 2019, dont 9,1% étaient des citoyennes non européennes. 27 714, soit 3,1% de moins que l'année précédente. Les bénéficiaires de prestations de maternité de nationalité marocaine au cours de la même période étaient au nombre de 3 499, soit 12,6% des bénéficiaires non communautaires. Dans le cas de la communauté marocaine, le nombre de bénéficiaires de l'allocation de maternité diminue de 6,3% par rapport à 2018. Les bénéficiaires du congé parental ont également diminué : en 2019, ils étaient au total 299 028, un nombre en baisse de 10,3% par rapport à 2018, dont 7,2% d'origine non communautaire (21 564). 4 355 citoyens marocains ont bénéficié de cette mesure au cours de l'année 2019, soit 20,2% des citoyens non européens. Les allocations familiales sont la mesure d'aide à la famille dont un plus grand nombre de personnes bénéficient : au cours de l'année 2019, on comptait 2 446 795 bénéficiaires, un nombre en baisse de 13,8% par rapport à l'année précédente. 12,5% des allocataires sont des citoyens non européens, soit 305 000, en baisse de 13,5% par rapport à 2018. Au sein de la collectivité prise en examen, l'on compte 53 476 bénéficiaires d'allocations aux ménages au cours de l'année 2019, soit 17,5% de la population totale non européenne. Toujours pour la communauté marocaine, leur nombre a diminué par rapport à 2018 (-12,2%).

En ce qui concerne la contribution de la communauté présente en Italie, au Pays d'origine, le Maroc représente la cinquième destination des **envois de fonds** partis d'Italie en 2019, avec environ 327,9 millions d'euros, égal à 6,3% du total des envois de fonds sortant (+9,4 millions par rapport à 2018).

